suva

Que faire en cas de contact

Mesures applicables en cas de contact avec du sang ou des liquides biologiques contenant du sang

Mesures immédiates

Piqûres, coupures, égratignures, morsures
- Nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon
- Désinfecter (p. ex. avec de l'alcool à 70 %)

Projections dans les muqueuses (bouche, nez, yeux)
- Rincer abondamment avec de l'eau ou une solution physiologique

Contact avec des lésions cutanées (ulcérations, exanthèmes, etc.)
- Nettoyer avec de l'eau et du savon
- Désinfecter (p. ex. avec de l'alcool à 70 %)

Annonce immédiate

Aux supérieurs
Au médecin compétent (service médical du personnel, urgences)

- Jour: .....
- Nuit ou week-end: .....

Mesures médicales urgentes

Le médecin compétent prendra immédiatement les mesures suivantes.
- Examen du risque d'infection
- Début immédiat (dans un délai de quatre heures) d'une prophylaxie post-exposition VIH, si indiquée
- Contrôle du statut vaccinal contre l'hépatite B
- Dosage des anticorps (VIH, hépatite B et C)
- Éventuellement poursuite de la prophylaxie post-exposition VIH et de l'administration d'immunoglobulines contre l'hépatite B ou vaccination de rappel

Ne perdez pas de temps

Informations complémentaires

- Prévention des infections transmises par voie sanguine dans le secteur sanitaire: www.suva.ch/2869-30.f
- Recommandations actuelles de l'OFSP relatives à la prise en charge du personnel de santé après accident exposant au sang ou à d'autres liquides biologiques

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch

Suva
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 058 411 12 12

Référence: 2865.f
Édition: septembre 2024
Téléchargement: www.suva.ch/2865.f